

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 DECEMBRE 2023**

Madame le Maire débute la séance et explique que le Conseil municipal de ce jour va permettre d'étudier les décisions techniques qui n'ont pas pu être soumises aux délibérations lors de la séance précédente. Elle souhaite remercier les élus et surtout les agents municipaux qui ont travaillé pour que cette séance puisse se tenir un 28 décembre et qui, pour certains, ont repoussé leur départ en vacances ou sont revenus de leurs congés. Elle espère que ce Conseil municipal avec ses questions très techniques va pouvoir se dérouler conformément à l'ordre du jour reçu par les élus. Elle ajoute que l'ordre du jour sera étudié point par point et que s'il y a des questions diverses, celles-ci seront examinées à la fin de la séance. Elle demande à Monsieur GUERRA de procéder à l'appel.

Monsieur GUERRA procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE est absente et représentée par Thierry MARI, Julien MAGITTERI « présent », Charlotte BAQUET « présente », Sophie RECHSTEINER « présente », Bruno GUERRA « présent », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Grégoire VERSPIEREN « présent », Emilie BRIAND est absente et représentée par Cécile PONY-VIGIER, Pierre-Louis BRIERE est absent et représenté par Bruno GUERRA, Solène ALLANIC est absente et représentée par Julien MAGITTERI, Allain MAIRE « présent », Marc LAUNAY est absent et représenté par Patricia SAVIN, Patricia SAVIN « présente », Benoit CUIGNET est absent et représenté par Allain MAIRE, Caroline FACY-LUIRARD « présente », Roman JACQUEMONT est absent et représenté par Caroline FACY-LUIRARD, Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET est absente et représentée par Yann BURSTEIN, Laurence DERMAGNE « présente », Isabelle LE MADEC est absente et représentée par Philippe HERZOG, Philippe HERZOG « présent », Bertrand OLIVIERO « présent », Nathalie LOUVEL « présente », Nathalie BOINET « présente », Thierry DE PONCINS est absent et représenté par Agnès DUMONT, Agnès DUMONT « présente », Benoît BAS est absent et représenté par Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE « présent ».

01 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE GARCHES POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire indique que cet exercice revient chaque année. Elle explique qu'il s'agit d'un tableau qui a été soumis au CST et approuvé à l'unanimité. Elle ajoute que c'est un tableau prévisionnel qui fait le point entre ce qui est connu et les éventuels besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année, ce qui permet par exemple de pouvoir nommer 3 agents de catégorie B, donc rédacteurs, qui ont été promus au grade d'attachés d'administration, à savoir le chef du service des assemblées, la chef du service des affaires sociales ainsi que le service des sports et de la jeunesse. Ce tableau est donc important et doit être adopté.

Monsieur MENEL indique qu'il est quand même assez étonnant et inédit de convoquer un Conseil municipal un 28 décembre, d'autant plus à 12 heures qui est un horaire totalement incongru. Il se réjouit donc que de nombreux élus soient présents à cette séance.

Madame le Maire interrompt Monsieur MENEL et lui précise qu'il doit respecter l'ordre du jour de ce Conseil municipal et qu'il aura la parole plus tard.

Monsieur MENEL continue et indique que, concernant ce tableau des effectifs, qui selon les termes de Madame le Maire fait partie d'une délibération « technique », son groupe est en désaccord total avec la politique de ressources humaines de Madame le Maire depuis plusieurs années. Il ajoute qu'ils ont dénoncé cette politique très fortement et rappelle que Madame le Maire les avait même menacés de diffamation lors d'un Conseil municipal. Il indique que, malheureusement, de nombreux élus de la majorité les ont rejoints et ont tenu les mêmes propos. Son groupe estime donc que cette délibération que Madame le Maire qualifie de technique est en fait politique et, compte tenu qu'ils sont en désaccord avec sa politique de ressources humaines et qu'ils soutiennent les membres du personnel face aux difficultés qu'ils rencontrent depuis de nombreuses années, ils voteront contre cette délibération.

Madame SAVIN indique que son groupe a des difficultés dans la compréhension de cette proposition de délibération. En effet, l'annexe jointe n'est pas claire puisqu'elle mentionne qu'il y aurait 100 agents supplémentaires. D'autre part, cette délibération demande aux élus d'approuver la mise à jour de ce tableau dont les tenants et les aboutissants ne leur paraissent pas totalement transparents, voire pertinents, et surtout avec une inscription au budget des crédits correspondants sans qu'un montant ne soit indiqué. De fait, non pas au regard bien évidemment de la pertinence du travail mené par les agents mais en raison du caractère flou et opaque de cette délibération, son groupe votera à regret contre. Elle ajoute qu'il n'est en effet pas évident de voter et de donner un blanc-seing sans montant budgétaire affecté.

Madame le Maire indique que des bruits ont couru à un certain niveau selon lesquels une certaine somme ne serait pas très claire et impacterait donc cette délibération. Elle tient à préciser qu'il existe une règle que visiblement beaucoup d'élus ignorent, à savoir la règle de non-fongibilité des crédits du 012, c'est-à-dire de tous les crédits qui concernent le personnel. Il n'est donc pas possible, compte tenu de ce principe de non-fongibilité, de sortir de l'argent de cette ligne budgétaire pour le basculer ailleurs. D'autre part, elle explique que le tableau de suivi des payes de 2023 concerne environ 500 à 510 agents rémunérés par la Ville de Garches avec évidemment des fluctuations puisque la Ville a une part importante de vacataires qui sont liés à des activités bien souvent saisonnières, notamment les animateurs ou les personnes qui

travaillent dans les centres de loisirs. En ce qui concerne le manque de précision évoqué sur les postes ouverts pour 2024, elle précise que des postes sont prévus, qui sont pourvus actuellement, mais pour lesquels un emploi budgétaire supplémentaire est planifié pour ne pas tout bloquer. Elle explique que ce tableau est un outil de gestion du personnel qui permet de s'adapter, de prendre en compte les évolutions des carrières, la saisonnalité de l'activité et les besoins nouveaux éventuels qui peuvent apparaître. Elle est donc étonnée par cette réaction car ce tableau est habituellement voté sans aucun problème. Elle tient à préciser que ce n'est pas un sujet politique mais de gestion et que toutes les villes utilisent cet outil qui permet de ne pas figer l'existant mais de faire de la prévision. Elle explique ainsi que la Ville avait par exemple 19 adjoints administratifs de 1^{ère} classe et qu'elle en prévoit 24 afin de prendre en compte des avancements de grade qui pourraient intervenir en 2024. Elle évoque également un poste d'ingénieur supplémentaire prévu puisque la Ville envisage le recrutement d'un ingénieur en génie civil, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et 14 avancements de grade qui sont possibles, la Ville passera donc de 120 à 137 dans ce tableau prévisionnel.

Madame BAQUET indique que c'est un dossier dont ils ont longuement discuté en CST et précise que Monsieur LAUNAY était d'ailleurs présent. Elle est donc assez surprise de la teneur de cette intervention.

Madame SAVIN indique que Monsieur LAUNAY est absent car il est malade et qu'elle reporte ses propos, à savoir que l'analyse qu'il a faite du tableau et de l'ensemble des éléments portés à sa connaissance lui font dire, en connaissance de cause et en responsabilité, qu'il y a une centaine d'agents dont on ne sait pas comment ils seront payés et sur quelle ligne budgétaire. Donc, dès lors qu'il y a une interrogation sur une ligne budgétaire affectée à 100 agents, Monsieur LAUNAY considère qu'il ne faut pas voter pour un blanc-seing non identifié.

Madame BAQUET ajoute que, présenté de cette manière, cela semble tout à fait logique, cependant elle indique que Monsieur LAUNAY n'en a pas parlé lors du CST, et que cette information est donc toute nouvelle au regard des circonstances politiques évoquées par Monsieur MENEL. Elle estime que c'est donc un vote politique.

Madame SAVIN indique que la question a été posée en commission, elle ne peut donc pas laisser dire que c'est un élément nouveau et politique, elle estime que c'est un élément technique évoqué en commission. Elle suggère à Madame BAQUET d'en discuter avec Monsieur LAUNAY.

Madame BAQUET précise qu'elle était bien présente lors de la commission et que c'est « parole contre parole ». Elle ajoute que ce n'est en tout cas pas un sujet qui a été évoqué en commission.

Madame le Maire précise que Madame BAQUET était bien présente à la commission alors que Madame SAVIN n'y participait pas.

Monsieur HERZOG indique que lors de la commission où ce sujet a été abordé, il se souvient que des explications ont été demandées sur les emplois budgétés et les véritables emplois et qu'une réponse leur a été donnée. Il lui semble d'autre part que, concernant les différents votes passés sur le tableau du personnel, les questions de budget n'ont jamais été mises en parallèle et que cela concernait simplement le nombre d'agents. Le budget était un autre sujet qui n'était pas voté au même moment.

Madame BODIN souhaiterait que tous les élus soient en responsabilité ce jour. Elle explique que la commune a obtenu du Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui est un organisme extérieur à la Ville, la possibilité que 3 de ses agents travaillant quotidiennement au service des Garchois puissent bénéficier d'une promotion. Elle ajoute que si ce tableau n'est pas voté ce jour, ces agents ne pourront donc pas profiter de cette promotion. Elle pense essentiellement au chef de service des Affaires sociales.

Monsieur OLIVIERO précise qu'il était également présent au CST et que lors de ce comité la problématique du budgétaire et du budgété a été levée. Il conçoit tout à fait la remarque de Monsieur HERZOG sur le fait que, jusqu'à présent, la partie budgétaire n'était pas abordée sur ce tableau des effectifs. Cependant, il indique qu'une fonte des effectifs peut être constatée ainsi qu'une problématique par rapport à la lecture de ce tableau entre budgétaire et budgété, à tel point que l' élu chargé du personnel lui a également demandé des explications afin d'être sûr que ce soit budgété. La remarque lui paraît donc pertinente puisque les fonds du 012 sont sacralisés, ils peuvent être sacralisés à maxima ou à minima, mais il craint qu'ils soient sacralisés plutôt à minima par rapport au nombre de postes qui manquent. C'est pour cette raison qu'il émet une réserve sur le rapport tel qu'il est présenté, sans en faire un rapport politique ni un rapport purement technique. D'autre part, ce qu'il regrette également c'est de mettre systématiquement en avant 3 postes qui sont des postes d'attachés décidés par le CIG par rapport à l'ensemble du rapport qui, à son avis, est beaucoup plus compromettant.

Madame le Maire indique à Monsieur OLIVIERO qu'elle le met face à ses responsabilités. Elle met ce rapport aux voix. 17 votes contre, le rapport est donc rejeté. Elle prend note de ces différentes positions qui concernent les agents de la Ville.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote contre
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre

Laurence DERMAGNE	Vote contre
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

02 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE REGIME INDEMNITAIRE DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire explique que ce rapport est également technique puisqu'il s'agit d'intégrer le régime indemnitaire spécifique des agents de la Police municipale qui va voir le jour au cours des mois à venir. Elle ajoute que ce rapport a été présenté au CST avec un avis favorable.

Monsieur MENEL rappelle que, compte tenu de l'opposition de son groupe à la politique de Madame le Maire concernant les ressources humaines et de leur soutien total et inconditionnel au personnel, ils voteront contre cette délibération.

Madame SAVIN indique à Madame le Maire qu'il y a là un sujet de confiance. Elle regrette les propos concernant l'affect et le chantage au refus de promotion de certains agents.

Madame le Maire précise que c'est factuel.

Madame SAVIN continue et précise que cela s'appelle du chantage affectif et que cela n'a pas lieu d'être dans une telle enceinte. Elle explique que les élus sont là pour gérer avec probité, responsabilité et conscience le budget de la commune, les politiques et les décisions prises par ce Conseil municipal et que s'ils sont élus c'est dans le but de jouer leur rôle complètement et parfaitement. Dès lors, si certains sujets leur semblent obscurs ou flous, ils ont la responsabilité de les refuser, quitte à ce que lors d'un prochain Conseil municipal les points sur lesquels ils émettent des réserves soient levés. Si ces points sont levés et si toutes les données sont portées à leur connaissance, alors ils pourront voter en conscience pour telle ou telle délibération. En revanche, dès lors qu'il y a ce pacte de confiance qui est rompu avec une délibération publiée sur le site de la Ville qui ne correspond pas à la réalité de ce qui s'est décidé lors du dernier Conseil municipal, les élus ne pourront plus donner de blanc-seing sans être ultra certains que tout ce qui est dit et écrit, est vérifié et vérifiable à la virgule près. Elle ajoute que toutes leurs décisions aujourd'hui seront donc prises à l'aune de ce pacte de confiance qui est rompu avec un PV sur le site de la Ville qui est faux et mensonger. Elle indique que cette délibération numéro 2 évoque un principe de Police municipale mais n'indique pas le nombre d'agents ni le budget correspondant. Elle estime donc que si c'est flou, c'est « qu'il y a un loup ». Pour ces motifs, son groupe votera contre cette délibération.

Madame le Maire rappelle à Madame SAVIN qu'il s'agit simplement du régime indemnitaire. Elle met ce rapport aux voix. 17 vote contre. Le rapport est donc rejeté. Elle ajoute qu'elle a

bien compris qu'il y avait une collusion totale entre les deux côtés du Conseil municipal. Elle demande en outre au public de s'abstenir de tout commentaire car elle pourrait faire évacuer la salle.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote contre
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote contre
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

03 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DES TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire explique que la commune compte environ 500 agents et que 50 d'entre eux utilisent le service de restauration municipal auquel la Ville participe financièrement. Il est donc proposé de créer un titre restaurant. Elle précise que ce n'est pas une mesure politique mais une mesure sociale à destination de ces 450 agents qui ne bénéficient pas du restaurant municipal. Ce titre restaurant aura une valeur faciale de 7 € et sera financé à 60 % par la Ville. Elle ajoute

qu'il est donc prévu une enveloppe budgétaire de 200 000 € car la commune ne peut pas évaluer précisément l'utilisation de ce titre restaurant. Elle précise que cette mesure a été approuvée en CST.

Monsieur MENEL indique que son groupe votera pour cette délibération et ajoute qu'il y a effectivement une collusion totale avec les membres du personnel pour améliorer leur quotidien. Suite aux propos de Madame SAVIN, il tient à revenir sur la question du PV qui a été diffusé sur le site de la Ville et qui est effectivement faux et mensonger, ce qu'il estime être une affaire grave.

Madame le Maire demande à Monsieur MENEL de rester calme et lui précise que ce sujet sera abordé à la fin de la séance. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

04 DEVELOPPEMENT DURABLE - ENERGIES RENOUVELABLES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT METROPOLITAIN EN INGENIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE SOLARISATION METROPOLITAIN

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique qu'il s'agit de conventionner avec la Métropole qui propose d'accompagner la commune sur le solaire. Suite à un appel à candidatures, La Ville a déposé sa candidature qui a été retenue. Elle précise que cela concerne un apport en ingénierie pour savoir s'il serait possible de mettre en œuvre des installations solaires sur les bâtiments publics. La Métropole accompagne la Ville sur cette réflexion qui est menée depuis déjà un certain temps. Elle explique que la commune a porté sa candidature en évoquant plusieurs bâtiments, à savoir Pasteur A, l'école Ramon, la piscine, le gymnase des 4 Vents, le gymnase Le Rallec et le gymnase Yves Bodin. Il s'agit donc d'augmenter la part du solaire dans la production électrique locale. Elle ajoute que c'est un accompagnement financier et qu'il serait dommage de ne pas en profiter. Elle précise d'autre part que, dans le cadre des efforts que la Ville et l'ensemble des collectivités territoriales mènent pour s'adapter au changement climatique, la part du solaire doit être plus importante. Elle indique que si cette délibération n'est pas votée, la Ville perdra ce financement et cet accompagnement.

Madame le Maire ajoute que tout ceci est entièrement financé par la Métropole.

Madame SAVIN indique que son groupe est tout à fait favorable à toute mesure qui améliore la transition écologique et énergétique puisque le solaire est l'une des réponses. Toutefois, elle demande si cette convention concerne bien l'étude de la faisabilité.

Madame BODIN répond oui.

Madame SAVIN demande si cette étude sera menée par un bureau d'études qui n'est peut-être pas encore choisi.

Madame BODIN répond que c'est la Métropole qui va l'imposer et que c'est un contrat qui est mené pour 3 ans.

Madame SAVIN demande si, suite à cette étude de faisabilité de mise en place de panneaux solaires, il y aura un retour vers le Conseil municipal pour décider ou non de la mise en place de ces panneaux.

Madame BODIN répond oui.

Madame SAVIN précise en effet que la faisabilité est une chose mais que le rendement en est une autre et qu'il sera donc nécessaire de questionner sur la pertinence de mettre en œuvre une éventuelle faisabilité.

Madame BODIN répond qu'en effet c'est le but de la convention et de l'ingénierie qui va accompagner la Ville. Elle ajoute que le bureau d'études va peut-être conclure que l'exposition au soleil des bâtiments publics de la Ville n'est pas suffisante et que, dans ce cas, l'installation solaire n'aura pas lieu. Elle précise que la décision finale n'est pas prise pour l'instant.

Monsieur MENEL indique que son groupe votera pour cette délibération. Il se réjouit qu'il y ait une étude financée par la Métropole pour une éventuelle pose de panneaux solaires sur les bâtiments publics.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

05 ESPACE PUBLIC

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-
STATIONNEMENT A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET
ANTAI ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER
LADITE CONVENTION**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que la convention avec le prestataire ANTAI permet d'émettre les titres post-stationnement. Cette convention est la même que la précédente avec un prestataire sur lequel la Ville n'a pas le choix car ANTAI opère sur toute l'Île-de-France. Cette convention arrive à terme au 31 décembre 2023 et doit être renouvelée pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame DUMONT indique que depuis plusieurs mois la Ville de Garches a mis en œuvre une politique de stationnement digne de la mairie de Paris. Elle ajoute que l'automobiliste garchois est devenu la vache à lait que l'on pressure sans vergogne alors même que la possession d'un véhicule est une quasi obligation lorsqu'on habite dans certains quartiers isolés. Elle évoque ensuite la diminution du nombre de places de stationnement dans les rues qui ont été refaites, les tournées de verbalisation organisées plusieurs fois par jour dans la même rue, et la fin de la tolérance pour les habitants qui stationnent leur voiture sur leur propre bateau. En outre, elle craint que la commune ne s'arrête pas en si bon chemin car il est clair que le marquage au sol qui progresse dans toutes les rues n'est qu'un premier pas vers la généralisation du stationnement payant sur l'ensemble de la Ville. La signature de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions va faciliter encore cette politique de stationnement exagérément répressive en déchargeant la commune de l'édition et de l'envoi des avis de paiement des amendes. Elle votera donc contre cette délibération ainsi que Monsieur DE PONCINS dont elle a le pouvoir.

Monsieur MARI demande qu'on lui communique l'évolution du montant des FPS pour les « vaches à lait » de Garches depuis 2019.

Monsieur MARI explique que cela a beaucoup changé et que cela a étrangement changé à la baisse, à savoir 109 000 € en 2019 pour 34 000 € en 2023. Il précise donc à Madame DUMONT que si elle pense que la Ville est en train de faire progresser cette politique de « vache à lait », cela signifie qu'elle lit les courbes à l'envers.

Madame le Maire souhaite revenir sur la diminution du nombre de places de stationnement et explique que la loi LOM a imposé des modifications, à savoir par exemple que 5 mètres doivent être sanctuarisés au niveau des passages piétons. Par ailleurs, en ce qui concerne la tolérance sur les bateaux, elle précise que celle-ci existe toujours mais qu'en revanche quand dans certaines rues le stationnement sur un bateau empêche le passage des piétons sur le trottoir, les ASVP sont effectivement amenés à verbaliser. Elle tient à rappeler que le bateau est un espace public qui permet à des voitures d'accéder à leur stationnement à l'intérieur et de ressortir. Elle ajoute que ce point est également une rumeur urbaine que certains aiment à propager.

Monsieur MENEL rappelle que la confiance est rompue depuis longtemps et ajoute que ce compte-rendu était un point très fort il y a 3 ou 4 jours. Il indique à Monsieur MARI qu'il aurait pu utiliser un moyen très pédagogique pour expliquer aux Garchois la politique de stationnement, à savoir à travers des commissions d'équipement. Il précise qu'il a eu lui-même la chance et le plaisir d'animer des commissions d'équipement pendant de nombreuses années.

Monsieur MARI précise qu'une commission d'équipement a justement eu lieu il y a moins d'un mois et que Monsieur MENEL n'était pas présent.

Monsieur MENEL explique qu'il n'était pas présent car c'est Monsieur BURSTEIN qui représente le groupe Utile Pour Garches au sein de cette commission. Il précise d'autre part qu'il réunissait ces commissions 3 fois par an alors que Monsieur MARI a fait 2 réunions en

3 ans et demi alors qu'il aurait dû y en avoir 10 ou 12 pour expliquer la politique de stationnement de la Ville et la politique des travaux avec notamment l'organisation des rues et les nouveaux panneaux STOP qui fleurissent subitement sans aucun travail en amont avec les riverains. Il indique que son groupe n'a plus aucune confiance et qu'ils ont également des doutes sur la politique de stationnement de la Ville. Par ailleurs, il a pu constater sur les réseaux qu'un payant commençait à sortir en bas de la Grande Rue et que, bizarrement, certainement suite à un signallement sur les réseaux, un autre a été enlevé quelques jours plus tard. Il ajoute que son groupe votera donc contre cette délibération.

Monsieur MARI remercie Monsieur MENEL pour sa prise de parole. Il lui précise qu'il y a ceux qui font des commissions et pas de travaux, qu'il y a ceux qui font des travaux et moins de commissions, et qu'il y a ceux qui parlent. Il explique que des réunions ont été faites dans les rues, que les panneaux STOP ne fleurissent pas contrairement à ce que Monsieur MENEL dit, et que la commune a changé les STOP de sens mais qu'elle n'en a pas forcément rajouté. Il indique d'autre part que la politique de stationnement ne vise pas à diminuer le nombre de places mais que c'est une politique sécuritaire, une politique de mise en conformité à des nouveaux textes de loi, et une politique d'aménagement du territoire. Il explique à Monsieur MENEL que si celui-ci a la recette d'une utilisation de la voirie et de la voie publique sans règles, il doit la communiquer à la commune. Enfin, il rappelle à Monsieur MENEL qu'il faut mettre des règles, ce qu'il n'est pas sans savoir puisqu'il a exercé ces fonctions.

Madame le Maire souhaite préciser que le stationnement payant de la Grande Rue a été une erreur de l'entreprise qui est intervenue rapidement pour la corriger et que la Ville va d'ailleurs être obligée de faire appel à Eurovia car la rue a été endommagée suite à cette erreur. Elle ajoute qu'elle a eu connaissance de cette problématique par les réseaux, qu'elle s'en est donc inquiétée, et qu'il n'a pas été décidé de faire du stationnement payant dans cette rue. Elle indique d'autre part qu'un sujet doit être débattu dans les prochains mois, à savoir la difficulté dans certaines rues limitrophes des communes voisines comme Saint-Cloud et Marnes-la-Coquette où le stationnement est payant. Cette question sera donc clairement posée en associant évidemment les riverains car le but ne sera pas de faire de la recette mais simplement de permettre aux Garchois de stationner dans leur rue et d'empêcher les voitures des Clodoaldiens ou des Marnois de venir se garer dans les rues de Garches. Elle demande donc à Monsieur MENEL de faire crédit à la Ville de sa bonne volonté et de sa volonté d'agir au mieux des intérêts des Garchois dont Monsieur MENEL et son groupe ne sont pas les seuls dépositaires. Elle met ce rapport aux voix en précisant qu'il s'agit bien de la convention ANTAI et non pas de la politique de stationnement de la Ville. 10 votes contre, 1 abstention. Il est adopté à la majorité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour

Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	S'abstient
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

06 FINANCES

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique qu'il s'agit d'une autorisation à donner annuellement avant le vote du budget afin de permettre le mandement des factures dans l'attente du prochain budget 2024. Il appelle encore une fois à la responsabilité de chacun car cette délibération est nécessaire pour mandater les factures, notamment des prestations engagées, le remboursement du capital des emprunts, ou encore les factures des entreprises des prestations qui sont en cours. Il évoque ensuite le tableau joint sur lequel apparaissent le logiciel de bon fonctionnement des services, le financement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris en investissement, le matériel courant des services des écoles, des équipements sportifs, culturels, etc. Il explique que cette délibération vise à laisser la machine en marche dans l'attente du vote du prochain budget puisque la commune n'a plus de rapporteur du budget. Il précise d'autre part qu'en fonctionnement l'autorisation vaut une valeur réglementaire dans la limite des crédits ouverts au budget 2023 et qu'en investissement elle ne doit pas dépasser le quart des crédits ouverts en 2023, ce qui est le cas puisque le reste des factures représente environ 1 108 000 € par rapport à un quart du budget qui dépasse les 4 000 000 €.

Monsieur MENEL constate que la municipalité soumet au vote de l'assemblée délibérante, lors d'une séance précipitée, une délibération majeure portant sur une autorisation du Conseil municipal de liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant de 4 369 617 € avant le vote du budget primitif 2024. Certes, cette disposition optionnelle existe à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais il rappelle toutefois que le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Par conséquent, il indique

qu'il faut attendre la clôture de l'exercice et notamment la présentation du compte administratif et du compte de gestion suivant les articles R2221-50 et R2221-92 du CGCT pour avoir une situation comptable et financière claire sur la gestion de la commune. Cet arrêté des comptes permet justement de dégager : 1) le résultat proprement dit en section d'exploitation, 2) le solde d'exécution de la section d'investissement, et 3) les restes à réaliser des deux sections. Ce n'est qu'à la lecture du solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser qu'il est possible de faire ressortir un besoin de financement ou un excédent de financement. Dans tous les cas, il revient à l'assemblée et non au maire de décider de l'emploi du résultat s'il est excédentaire. Lorsque le maire détient la confiance de l'assemblée il peut réclamer un chèque de plusieurs millions d'euros pour poursuivre et mettre en place ses ambitions sans avoir besoin de définir les opérations qui sont visées. Il précise à Madame le Maire qu'elle n'a plus une majorité suffisante pour s'engager dans cette voie en lui permettant d'agir comme elle l'entend afin de liquider les réserves financières de la commune dans un rythme effréné de dépenses qui transforment la Ville en un vaste chantier à ciel ouvert. Or, c'est au Conseil municipal de fixer les priorités d'investissement et non au maire d'en décider selon ses choix. En l'occurrence, il n'y a aucune raison d'urgence à précipiter la réalisation de nouveaux travaux, fort coûteux d'ailleurs, sans avoir une vision globale sur la situation financière de la commune pour l'année 2024. Par conséquent, il indique que le groupe Utile Pour Garches refuse l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant l'examen du budget de l'année prochaine et qu'ils voteront contre cette délibération.

Madame le Maire tient à préciser qu'il n'y a plus de compte de résultat et de compte de gestion puisque la commune est maintenant sous le régime du CFU.

Monsieur MARI précise qu'il s'agit d'une délibération sur les engagements déjà faits au titre du budget 2023 qui a été voté il y a plus d'une année. Il explique qu'il existe une obligation réglementaire à passer cette délibération sauf à être dans la perspective de la mise en place de ce qu'il appelle « la théorie du chaos ». Il fait donc appel à la responsabilité de Monsieur MENEL, à savoir laisser tout en place parce que son groupe vote contre une délibération de principe, de finances publiques, qui est possible comme Monsieur MENEL vient de l'expliquer. Il espère simplement que Monsieur MENEL et son groupe ne se trompent pas.

Madame le Maire comprend les inquiétudes de Monsieur MENEL quant au fait de dépenser en 3 mois la somme de 4 millions d'euros. Elle lui rappelle toutefois que des travaux ont été réalisés en 2023 et qu'il va falloir les payer. Elle demande à Monsieur MENEL d'être raisonnable car il semble faire un procès en sorcellerie à la commune. Elle ajoute que les élus de la municipalité sont des personnes responsables et elle estime que la Ville est très bien gérée. Elle évoque ensuite le cercle d'amis que Monsieur MENEL invite à chaque Conseil municipal.

Madame le Maire demande aux élus de se calmer. Elle continue et indique qu'effectivement les travaux gênent les Garchois dans leur vie quotidienne mais qu'une fois ces travaux terminés les habitants sont satisfaits car ils trouvent que leurs rues sont belles et que leur Ville s'améliore. Elle demande à Monsieur MENEL, qui était en charge de l'espace public, ce qui a été fait auparavant. Elle indique qu'il s'est suffisamment plaint des trous dans les trottoirs, dans la chaussée, et lui demande de reconnaître que la commune a pris le travail à bras-le-corps et que les voiries s'améliorent, sont sécurisées pour les piétons, et sont végétalisées. Elle ajoute que la Ville agit en responsabilité et que les Garchois sont satisfaits du travail accompli et de voir leur ville avancer. Elle demande à Monsieur MENEL d'être responsable.

Monsieur MENEL précise que le chaos n'est pas de son fait mais de celui de Madame le Maire, en effet il n'y a plus que 14 élus dans la majorité. Il ajoute que les Garchoises et les

Garchois sont conscients que Madame le Maire met la Ville en grande difficulté. D'autre part, il indique qu'il assume totalement ses responsabilités avec l'ancien maire, Monsieur Jacques GAUTIER, qui faisait les choix budgétaires pour la voirie. Il ajoute que Madame BECART était à l'époque 2^{ème} adjoint et que c'est elle qui met en cause la politique de Monsieur GAUTIER qui est le Président de son comité de soutien. Il assume et revendique le fait qu'il est le principal opposant de Madame le Maire.

Monsieur HERZOG ne souhaite pas polémiquer mais il lui semble que c'est une résolution technique. Il précise que ce qui serait politique serait de proposer de voter le plan pluriannuel d'investissement, le budget ou le ROB. Ce rapport ne lui semble donc pas poser de problème particulier, a fortiori quand il s'agit de payer des travaux qui ont déjà été réalisés.

Madame SAVIN indique que depuis qu'ils ont quitté l'ex-majorité, les membres de son groupe ont toujours eu pour souci d'être en cohérence dans leurs décisions, réflexions et prises de parole. Cette cohérence résulte des 4 points suivants, lors du dernier Conseil municipal ils avaient voté contre le budget pour défaut de transparence et surtout pour une fuite en avant des dépenses. Elle rappelle à cet égard que l'un des élus, Monsieur CUIGNET, a été rapporteur du budget, qu'il a voulu mener sa mission avec intégrité et probité, et qu'à toutes les questions qu'il posait sur telle ligne budgétaire ou telle ligne d'investissement, il n'avait pas de réponse. Il a donc remis sa fonction de rapporteur du budget. Depuis il essaie, vote après vote, réunion de finance après réunion de finance, d'y voir plus clair, d'être serein dans le vote sur le budget, et depuis il n'y a aucune sérénité, loin de là. Elle indique que depuis 2 ans son groupe alerte donc sur l'augmentation et la fuite en avant des investissements qui sont en partie financés par les ventes d'actifs immobiliers de la Ville pour plus de 6 millions d'euros pour certains actifs. D'autre part, depuis 2 ans, ils constatent que des travaux, des investissements, sont réalisés au sein de la commune alors qu'ils n'étaient pas au PPI, ou alors même qu'ils n'étaient pas votés. Elle rappelle ainsi qu'une piste cyclable avait été votée rue du 19 janvier et que ce n'est pas une piste cyclable mais un espace partagé. Elle précise que si ce point avait été mis à l'ordre du jour son groupe ne l'aurait pas voté. Son groupe a également demandé un tableau de suivi des subventions demandées et réellement obtenues qu'ils n'ont pas reçu. Ces observations très factuelles les amènent à considérer avec beaucoup de circonspection cette demande puisqu'elle autorise à liquider des dépenses d'investissement évoquées en 2023 pour lesquelles son groupe avait voté contre. Par conséquent, en cohérence avec leur ligne et parce qu'il y a cette absence de transparence, de suivi réel des subventions et de mise en œuvre des investissements, son groupe votera contre cette délibération, non pas par souhait du chaos, car cela n'a jamais été leur démarche et ne le sera jamais, mais en pure cohérence, dès lors que les deux experts, à savoir Benoît et Allain, considèrent que le budget 2023 n'était pas sincère et fiable.

Madame le Maire précise que si le budget avait été insincère il n'aurait pas passé la barre du contrôle de légalité. Elle indique d'autre part être un peu surprise car elle a entendu Monsieur MAIRE dire que la Ville était bien gérée. Elle ajoute que si le groupe de Madame SAVIN a des doutes à l'égard du budget de la commune en raison d'un manque de transparence, elle ne comprend pas pourquoi l'année dernière ce rapport a été voté à l'unanimité alors qu'ils estimaient déjà ce budget insincère.

Madame SAVIN répond que l'année dernière la situation était différente, à savoir qu'à cette époque-là ils n'émettaient pas de forts doutes sur la façon dont la mairie est gérée. Donc, afin de permettre ces investissements, son groupe ne s'était pas opposé tout en ayant déjà voté contre le budget en fonctionnement ou en investissement pour cette absence de clarté. Or, aujourd'hui, le pacte de confiance étant rompu, son groupe ne peut plus donner un blanc-seing.

Madame le Maire ajoute que la Ville continue à être gérée malgré des comportements qui ont amené certains à quitter la majorité, et ce, avec les élus qui ont toujours travaillé au quotidien avec Madame le Maire, ce qui n'est pas le cas de tous ceux qui sont partis. Elle cite ainsi Madame BODIN qui travaille sur le sujet du développement durable, de l'urbanisme, des révisions du PLU. Elle cite également tout ce qui a été réalisé, notamment sur le scolaire, la jeunesse, la petite enfance, l'espace public, le sport, le patrimoine, le commerce, les espaces verts, le logement social, les événements et ajoute que tous les élus en charge de ces sujets sont tous présents aujourd'hui à ses côtés.

Madame BOINET souhaite rappeler, compte tenu qu'ils ne sont pas entendus, qu'il y a une rupture de la confiance qui était auparavant accordée à Madame le Maire. Elle indique qu'ils sont nombreux à avoir quitté ce que Madame le Maire appelle encore la majorité et qui est l'ex-majorité. Elle ajoute qu'ils ne peuvent plus prendre les décisions qui avaient été prises précédemment car la situation a changé. Elle constate d'autre part qu'il y a de moins en moins d'élus qui restent auprès de Madame le Maire. Elle votera contre cette délibération car elle remet en cause la gestion de Madame le Maire.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 17 vote contre. Le projet est rejeté.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre

Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

07 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI explique que depuis un an les subventions aux associations sont approuvées en fin d'année afin de permettre un versement dès début janvier. Les associations garchoises ont apprécié cette modification intervenue suite à la crise sanitaire qui les a mis en difficulté financière. Il est donc proposé de renouveler cette mesure en 2024 pour permettre aux associations garchoises de disposer d'une trésorerie suffisante pour garantir une offre de qualité et acquérir les équipements nécessaires à leurs activités au service des Garchoises et des Garchois. Il rappelle que la commission « subventions aux associations » s'est réunie le 16 novembre dernier pour étudier chaque demande de subvention après une analyse fine des dossiers par les services en lien avec leurs élus respectifs. Il convient de noter que les crédits alloués au CLIC et à l'OGEC sont sortis du tableau des subventions au motif qu'il s'agit de participation et non de subvention. En effet, s'agissant du CLIC, l'adhésion initiale à cette association approuvée par le Conseil municipal détermine l'obligation de versement d'une participation annuelle. Concernant l'OGEC, il s'agit d'une participation déterminée par la loi dont les modalités de calcul sont arrêtées par décret. Deux subventions exceptionnelles d'investissement, qui ont été abordées en commission « subventions », sont ajoutées au tableau des subventions aux associations 2024 qui vous est présenté, au motif que l'acquisition des véhicules pour la Croix-Rouge et la Protection Civile est urgente au regard des enjeux de crise économique et sociale auxquels ces deux associations font face. Il tient à préciser qu'il s'agit d'approuver le tableau des subventions aux associations 2024 dans sa globalité, et non d'un vote subvention par subvention. Il précise que ces éléments ont été présentés en commission « équipement », en commission « éducation », en commission « affaires sociales », et en commission « administration générale ». Il ajoute, à titre informatif, que l'évolution des crédits alloués aux subventions aux associations est la suivante, sans l'OGEC et le CLIC : 302 800 € pour 2023 et 317 600 € pour 2024, soit un peu moins de 5 % d'augmentation.

Monsieur OLIVIERO remercie Monsieur MAGITTERI pour cette présentation très claire qui amène des réponses à certains questionnements. Il indique qu'il a eu le plaisir d'animer cette commission des subventions avec l'ensemble des élus qui y participaient et que ce travail a été collectif et efficace. Il remercie donc les élus et les services. D'autre part, il comprend bien le facteur d'urgence concernant la Croix-Rouge et la Protection Civile. Il explique qu'il a pu échanger avec le Président de la Croix-Rouge sur la nécessité d'avoir une réflexion sur les montants engagés, sachant que la Ville avait déjà diligenté une subvention pour la Croix-Rouge il y a 3 ans et qu'il avait été décidé d'engager la somme de 25 000 € à concurrence d'un amortissement de 5 000 € puisque c'était un investissement sur les 5 ans à venir, et de ne pas pouvoir délivrer de subvention avant 2025-2026. Néanmoins, l'urgence était effectivement présente et la Ville était dans la politique de retirer la Croix-Rouge et la Protection Civile de ce tableau afin de retirer la zone des amortissements à cause des investissements de ce tableau qui est autrement un tableau de subventions classique, et de travailler avec les autres institutions et les services publics afin de voir quelles étaient les possibilités d'accompagner financièrement tout particulièrement la Croix-Rouge pour pouvoir compléter les fonds qui lui étaient alloués.

Il demande donc ce qu'il en est de ce travail de recherche, s'il a été fait dans les temps impartis puisque depuis le 13 décembre il y a une évolution sur ce tableau, et ce qui a permis de trouver que le facteur d'urgence était si important pour que ces deux lignes budgétaires soient remises, lignes qu'il ne conteste pas mais pour lesquelles il attend des explications.

Madame le Maire explique que la demande de la Croix-Rouge étant arrivée en temps et en heure mais n'ayant pas pu être intégrée au travail initial de la commission, un travail a donc été engagé par les services des finances pour les aider à monter des dossiers pour récupérer d'autres financements. Elle ajoute que la Croix-Rouge a informé la Ville qu'ils ont un réel besoin, surtout en cette période hivernale, d'acheter un nouveau véhicule car le leur est en panne. Compte tenu des financements complémentaires dont ils devraient pouvoir bénéficier, il est donc proposé de leur allouer une subvention de 25 000 € pour leur permettre d'acquérir ce véhicule qui est vraiment nécessaire pour eux.

Monsieur MENEL indique qu'il était présent à la réunion de travail en amont de la commission des subventions du mois de novembre. Il tient à préciser que le sujet de la subvention à la Croix-Rouge n'a pas été abordé lors de cette réunion. Il constate qu'il y a une amélioration sur les subventions apportées aux associations notamment sportives mais estime qu'il est possible d'aller encore plus loin dans l'aide à ces associations. En effet, les associations de Garches sont une véritable richesse pour la Ville. D'autre part, il comprend tout à fait qu'il y ait un besoin important pour ce véhicule de la Croix-Rouge mais estime que la participation de la Ville pour un montant de 25 000 € est extrêmement importante. Il demande donc quel est le montant accordé par la Croix-Rouge nationale.

Madame le Maire répond que les dossiers de financement complémentaires sont faits mais qu'il n'y a pas encore de réponse. Elle ajoute que des ressources vont pouvoir être mobilisées et que la Ville de Garches est prête à mettre 25 000 € pour les aider à acquérir ce véhicule rapidement.

Monsieur MENEL indique que son groupe ne conteste pas ce besoin de la Croix-Rouge mais qu'ils aimeraient savoir quels sont les financements nationaux. D'autre part, en ce qui concerne la commission du mois de novembre, il souhaite rapporter l'état d'esprit de Monsieur GUERRA et explique que lorsque le sujet des subventions à l'association le Fonds de l'Ermitage a été abordé, Monsieur GUERRA s'est permis une réflexion qui lui paraît tout à fait dommageable en termes d'éthique, à savoir que Madame Boulard ne se comportait pas bien sur les réseaux sociaux et qu'il était donc prêt à punir cette association. Monsieur MENEL lui a donc demandé de retirer ses propos mais il estime que ces termes ne sont pas d'une grande moralité. Enfin, il précise que son groupe va voter pour cette délibération car les associations méritent ces subventions pour pouvoir fonctionner.

Madame BODIN souhaite rappeler à Monsieur MENEL, concernant cette subvention à Madame Boulard, qu'il avait voté contre cette subvention la première fois lorsque la Ville l'avait proposée.

Monsieur MENEL précise que le montant était de 4 000 €, que c'était une somme énorme et qu'il n'y avait aucun historique. Il ajoute qu'aujourd'hui il votera pour, ce qui montre qu'il a évolué.

Madame le Maire précise que le Conseil municipal n'aurait pas dû étudier ce rapport puisqu'il n'y a pas eu d'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote

du budget. Par conséquent, le Conseil municipal va quand même voter mais il ne sera pas possible de verser les subventions que les associations attendent au 1^{er} janvier.

Monsieur OLIVIERO explique que le montant aux associations est en fonctionnement, en-dehors des deux associations qui sont en investissement. Pour les associations qui sont en fonctionnement, soit la majeure partie, étant donné que le budget de fonctionnement n'est pas impacté par la décision précédente, ils seront donc diligents.

Madame le Maire ajoute que c'est la raison pour laquelle cette délibération est quand même mise au vote.

Monsieur GUERRA souhaite répondre aux propos de Monsieur MENEL. Il explique qu'en commission, effectivement, ce sont des propos qu'il a prononcés, qu'il a également retirés très officiellement et pour lesquels il a présenté des excuses. Il précise que ses propos ont dépassé largement sa pensée. Il trouve très regrettable que des propos tenus en commission soient divulgués en public et estime que cela constitue une indécence inadmissible.

Madame SAVIN demande la raison de cette urgence Croix-Rouge entre le 13 décembre et le 28 décembre alors que la commission avait considéré qu'il fallait voir par d'autres biais.

Madame le Maire répond que les services de la mairie ont eu le temps de monter des dossiers, et que les services des finances ont pu travailler avec la Croix-Rouge pour trouver des partenaires qui pourraient également intervenir pour financer ce véhicule.

Madame SAVIN indique qu'elle n'est pas convaincue mais que, malgré tout, son groupe votera pour.

Madame le Maire met ce rapport aux voix et précise que Madame BAQUET ne prend pas part au vote. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour

Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

08 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION CSAPC

Madame le Maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à signer cette convention d'objectifs. Elle précise que pour les subventions communales excédant la somme de 23 000 € la convention d'objectifs est obligatoire.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour

Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

09 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION AGLAE

Madame le Maire donne la parole à Madame BAQUET.

Madame BAQUET explique que l'association AGLAE rend de multiples services à tous les Garchois pour les aider à trouver des modes de garde pour leurs enfants. Elle propose de nombreuses autres activités, notamment des ateliers pour les parents et les familles. Elle précise que cette convention est présentée chaque année en contrepartie, d'une part, d'une importante subvention et, d'autre part, de la possibilité d'obtenir un certain nombre de subventions départementales.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour

Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

10 COMMERCE DE PROXIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI explique qu'après consultation des commerçants et avec la demande particulière du commerce PICARD au mois d'août 2023, sous réserve du secteur automobile dont les dates sont retenues conformément aux opérations commerciales des différents constructeurs, il apparaît souhaitable de fixer les dimanches selon le calendrier proposé dans cette délibération.

Madame DUMONT constate que, comme chaque année, il est demandé aux élus d'approuver les dérogations au repos dominical pour l'année qui arrive. Elle précise que Garches n'est pas une zone touristique, que l'ouverture des commerces le dimanche est simplement une ouverture de confort pour les Garchois qui leur permet de différer leurs achats du samedi au dimanche. Elle n'entraîne aucune augmentation du chiffre d'affaires des commerçants, bien au contraire puisqu'elle occasionne des frais de fonctionnement importants : électricité, chauffage, salaires doublés pour les salariés volontaires. Elle considère que l'ouverture du dimanche matin des commerces de détail alimentaires rend un service suffisant à la population sans qu'il soit nécessaire de l'élargir. Le dimanche constitue un temps de repos collectif important qui permet de renforcer le lien social, familial et associatif. Elle estime qu'il faut le préserver à tout prix. Comme chaque année, elle votera donc contre ce rapport ainsi que Monsieur DE PONCINS.

Monsieur HERZOG indique que, comme chaque année, les membres de son groupe tiennent à préciser qu'ils sont également pour le repos dominical, a fortiori il constate que cette année le nombre de journées a doublé. Il est bien conscient que ceci est en faveur des commerçants mais compte tenu de l'importance qu'ils accordent au repos dominical, son groupe s'abstiendra.

Monsieur MAGITTERI précise que l'année 2024 va être une année particulière si l'on considère les ponts du mois de mai. En concertation avec les commerçants et en anticipant cette

période un peu compliquée, l'idée a donc été de multiplier ou en tout cas d'augmenter effectivement ces journées-là.

Madame le Maire répond que ce sera corrigé. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 2 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	S'abstient
Philippe HERZOG	S'abstient
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour

11 CULTURE

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL ET DE L'APPROBATION DE SON PROJET D'ETABLISSEMENT

Madame le Maire explique que la Ville arrive au terme de ce classement et qu'il est donc nécessaire de renouveler cette demande auprès du ministère de la Culture. Un dossier a donc été rempli qui met en avant le nouveau projet d'établissement établi avec l'équipe pédagogique du conservatoire. Elle note d'ailleurs que ce projet pédagogique a apporté énormément de nouveautés dans la structure de l'enseignement et précise qu'une énième modification devrait intervenir dans les prochains mois puisque les services de la mairie sont en train de mettre en place le tarif sous quotient familial, ce qui permettra l'accès au conservatoire à tous les enfants en prenant en compte le critère de ressources.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoît CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour
Benoît BAS	Vote pour

12 LOGEMENT SOCIAL**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS DANS L'OPERATION IMMOBILIERE 68, RUE DU 19 JANVIER ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL VILOGIA ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT EN DECOULANT**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN rappelle que les garanties d'emprunt sont demandées par les bailleurs sociaux qui contractent ces emprunts auprès de la Banque des territoires qui est une filiale de la Caisse des Dépôts. Ces garanties d'emprunt permettent à la Ville d'obtenir les droits de réservation qui sont fixés par la loi. Par conséquent, un certain nombre de Garchois vont pouvoir bénéficier de ces logements sociaux conventionnés qui rentrent dans les quotas de droits de réservation de la Ville.

Monsieur MENEL précise que ses propos concernent les délibérations 12, 13, 14, 15 et 16. Dans un premier temps, il tient à réaffirmer publiquement que le groupe Utile Pour Garches est pleinement favorable à la construction de nouveaux logements sociaux sur la commune, dans une mesure équilibrée et à condition de profiter aux Garchois qui en ont le plus besoin. Ils pensent notamment aux jeunes ménages disposant de ressources modestes qui rencontrent davantage que les autres de réelles difficultés pour trouver une offre locative satisfaisante. Il constate que la municipalité propose plusieurs délibérations pour que la Ville accorde sa garantie financière aux organismes constructeurs sachant que cette participation de la commune déclenche les autres subventions publiques qui sont indispensables à l'équilibre financier des programmes. Son groupe mesure également l'urgence des besoins en logements à prix de loyer réduit, même si les efforts engagés au cours des mandatures précédentes ont permis de faire progresser fortement le taux de logements aidés sur la commune. Toutefois, il indique que la municipalité a oublié de préciser dans ses projets de délibération que les logements classés en ULS (Usufruit Locatif Social) constituent en fait des logements privés à prix de loyer abaissé sur une période limitée dans le temps comparativement aux logements PLA et PLAI qui permettent de poursuivre une véritable politique en matière de logements sociaux. L'Usufruit Locatif Social c'est tout le contraire, c'est avant tout un outil financier qui permet à des investisseurs d'acquérir la nue-propriété d'un logement neuf et qui s'effectue à seulement 60 % de la valeur du bien, et de confier la gestion à un organisme social pour une durée déterminée. A la fin de la période de démembrement, l'investisseur nu-propriétaire récupère la pleine propriété de son habitation et peut alors décider de continuer à la louer au prix du marché, d'en faire sa résidence principale ou encore de vendre en excluant l'occupant de son bien qui viendra grossir les fichiers de demandeurs de logement en mairie. Il ne leur semble pas que la Ville a vocation à faciliter ces montages qui sont sans doute une bonne affaire pour les plus aisés mais beaucoup moins pour les locataires dont le temps de location est subordonné à la durée de la période du démembrement. Il précise que les rapports communiqués par la municipalité sont d'ailleurs faux sur ce sujet et sur le montant des loyers. Le plus préoccupant porte sur les montants des garanties sollicitées qui s'élèvent au total à plusieurs millions d'euros auxquels il faut ajouter des engagements en cours qui figurent en annexe du budget de la Ville. Il ajoute que son groupe ne doute pas de la fiabilité des organismes constructeurs qui figurent parmi les leaders du marché, mais ils s'interrogent sur les capacités de la Ville à couvrir ces emprunts

s'ils viennent à être exécutés pour des raisons inconnues. Or, la municipalité ne produit aucune étude financière ou solution pour préserver la commune de cette éventualité qui pourrait conduire les finances locales à la ruine ou plus exactement à des hausses considérables d'impôt pour couvrir une négligence fautive. Il indique qu'il y a nécessairement des solutions pour permettre à la commune de continuer à soutenir la création de logements sociaux, ce que son groupe réclame avec force, mais en ciblant mieux les projets sur les PLA et les PLAI et en préservant les ressources communales en cas de mise en œuvre des garanties. Par conséquent, son groupe demande à la municipalité de retirer ses délibérations pour les retravailler avec les opérateurs dans le sens que son groupe propose et de les soumettre à nouveau. A défaut d'être entendu, son groupe votera contre ce projet, à savoir les délibérations 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'intérêt de Garches et des Garchois.

Madame le Maire explique à Monsieur MENEL que les démembrements sont strictement contrôlés par la Préfecture qui veille jalousement sur ces sujets-là. Elle ajoute que les montants concernés sont très très limités. D'autre part, en ce qui concerne les garanties d'emprunt, elle rappelle que derrière toutes ces garanties d'emprunt et derrière les collectivités il y a ce qu'on appelle la Caisse des Dépôts et Consignations qui est tout de même une institution suffisamment solide pour qu'il n'y ait pas de danger important à garantir ces emprunts-là. Elle espère que ces explications permettront au groupe de Monsieur MENEL de voter ces rapports et ajoute qu'il est bien dommage que la Ville soit privée de ses droits d'attribution concernant ces logements.

Monsieur VERSPIEREN ajoute qu'il est clairement indiqué et établi par le Ministère de l'Economie et des Finances, dans une note du 15 novembre 2018, que l'analyse de soutenabilité financière d'une collectivité n'intègre pas les garanties d'emprunt au profit des bailleurs sociaux.

Madame le Maire précise que ceci devrait donc rassurer Monsieur MENEL.

Madame SAVIN constate qu'il est demandé dans les délibérations n° 12 à 16 que la Ville donne sa garantie à des prêts souscrits par des bailleurs sociaux pour un montant de près de 3 millions d'euros. Elle s'aperçoit, après examen de ces contrats passés entre les bailleurs sociaux et les banques, que des contrats de prêt s'étalent, pour certains, au-delà de 50 ans, voire 80 ans, ce qui est une très longue durée. D'autre part, concernant le contrat pour la Grande Rue qui a été signé le 21 octobre 2022 et pour lequel le prêt a été accordé, elle s'étonne que l'on demande aux élus en décembre 2023 d'accorder une garantie à un prêt qui a été accordé il y a plus d'un an. Elle ne comprend donc pas pourquoi les finances de la Ville doivent potentiellement être obérées pour un prêt déjà accordé. Elle ajoute que son groupe a demandé, mais n'a pas obtenu, les contrats qui seraient passés entre les bailleurs sociaux et la Ville. En effet, ils se demandent comment se matérialise juridiquement la garantie d'emprunt et à qui la Ville la donnera. En outre, son groupe a demandé et n'a pas obtenu un tableau récapitulatif de toutes les garanties d'emprunt qui ont été accordées par la Ville.

Madame le Maire précise à Madame SAVIN que ce récapitulatif se trouve dans l'annexe.

Madame SAVIN en prend note mais indique qu'ils n'ont pas reçu la liste des contrats passés entre les bailleurs sociaux et la Ville.

Madame le Maire répond que cette liste se trouve dans l'annexe du dossier. D'autre part, en ce qui concerne le contrat pour la Grande Rue évoqué par Madame SAVIN, elle explique qu'il s'agit d'un prêt complémentaire.

Madame SAVIN n'est pas d'accord et répond à Madame le Maire que ce qui se trouve en annexe ce sont les contrats passés entre la banque et les bailleurs sociaux, mais pas vis-à-vis de la Ville, et que la Ville n'est même pas tiers à ce contrat. Elle précise qu'il n'y a donc aucun acte juridique qui explique comment se matérialise la garantie d'emprunt que la Ville donnerait à ces bailleurs sociaux. Elle tient à ajouter que son groupe n'est pas contre ce principe mais qu'ils ont besoin d'une visibilité car cela concerne quand même la somme de 3 millions d'euros, et ils se demandent où sera ce bailleur social dans 80 ans.

Madame le Maire demande simplement si ces droits réservataires seront conservés ou pas.

Monsieur VERSPIEREN répond à Madame SAVIN qu'il y a effectivement des conventions de réservation qui sont signées entre la Ville et les bailleurs et qu'elles sont actuellement en cours de réfection totale puisque la Ville va passer d'un système de gestion de stock à une gestion de flux. Il précise que des conventions existent donc pour chaque garantie d'emprunt mais qu'elles vont être globalisées par rapport à cette nouvelle gestion en flux.

Madame SAVIN entend bien les propos de Madame le Maire selon lesquels la Caisse des Dépôts et Consignation est solide et qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir. Cependant, elle demande pourquoi la Ville obèrerait potentiellement 3 millions d'euros sur son budget. Quant au point qui vient d'être évoqué sur l'acte juridique qui existe, elle indique que lorsqu'ils l'auront reçu ils pourront se prononcer en connaissance de cause.

Monsieur VERSPIEREN précise qu'elles sont en cours de renouvellement.

Monsieur HERZOG indique que ces garanties sont, semble-t-il, demandées absolument systématiquement et que c'est la contrepartie pour les droits de réservation. Il ajoute que cela ne dérangeait pas Madame SAVIN lorsqu'elle était dans la majorité et se demande pourquoi c'est le cas aujourd'hui.

Madame SAVIN n'est pas d'accord avec les propos de Monsieur HERZOG. Elle l'invite à prendre les PV avec les dernières délibérations qui mentionnent que son groupe avait déjà émis un doute sur la garantie d'emprunt qui dépassait 50 ans et qu'ils s'étaient donc abstenus.

Madame le Maire précise que si cette délibération n'est pas votée, la Ville va perdre ses droits réservataires et ajoute qu'il n'y a aucun danger à cautionner ces emprunts pour ces bailleurs sociaux. Elle demande également aux élus de penser à la pénalité car si la Ville n'a pas ces logements sociaux, les pénalités qui sont déjà de 75 000 € augmenteront. Elle met ce rapport aux voix. 17 vote contre. Le rapport est rejeté.

Madame BODIN ajoute que dans ces conditions, la Ville ne pourra plus proposer des candidats garchois.

Madame le Maire ajoute que le problème était très simple mais que certains en font un problème politique, alors que chaque année ce rapport était voté.

Madame PONY VIGIER précise que ce sujet n'a jamais été discuté depuis de très nombreuses années. Elle souhaite donc bon courage à Monsieur VERSPIEREN pour ses prochaines demandes de logements sociaux compte tenu de l'importance de l'attente.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour

Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

13 LOGEMENT SOCIAL

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE 6, RUE DU DOCTEUR ROUX ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL ERIGERE ET DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 17 votes contre. Le rapport est rejeté.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour

Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

14 LOGEMENT SOCIAL

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE 215, GRANDE RUE ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL ERIGERE ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 17 votes contre. Le rapport est rejeté.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour

Charlotte BAQUET	
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Isabelle LE MADEC	Vote contre
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

15 LOGEMENT SOCIAL

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE 6, BOULEVARD CHARLES DE GAULLE ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL LOGIREP ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 17 votes contre. Le rapport est rejeté.

Jeanne BECART	
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour

Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote contre
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote contre
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	

16 LOGEMENT SOCIAL

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE 131-143, RUE DE BUZENVAL ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL VILOGIA ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 17 votes contre. Le rapport est rejeté.

Jeanne BECART	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	

Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-Louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoît CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Isabelle LE MADEC	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote contre
Nathalie LOUVEL	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote contre
Thierry de PONCINS	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre
Benoît BAS	Vote contre
Grégory DEBAUVE	Vote contre

Madame le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé. En ce qui concerne la question orale, elle explique que, conformément à la jurisprudence, c'est elle qui est maître de l'ordre du jour. Elle ajoute que cette question orale n'a pas d'intérêt communal et précise qu'il s'agit de la lettre d'un ex-agent municipal. Elle propose donc que cet agent lui écrive directement. Elle lève la séance.

La séance est levée à 13h40.

J. GUERRA .

